

# Devenir Assistante Maternelle

1

Ecrire un courrier à : **Mme Commortat**  
Médecin de l'Unité Territoriale Sud Ouest  
Centre Médico-social  
15 Avenue de Sierre  
07 200 Aubenas

Ce courrier précisera :

➤ Vos motivations :

➤ Le type d'agrément  
souhaité :

**Non permanent** : Accueil d'enfants à la journée ou en périscolaire.  
Votre employeur, c'est le parent.

**Permanent** : Accueil continu ou intermittent d'enfants confiés par  
l'Aide Sociale à l'Enfance. Votre employeur, c'est le Département.

➤ La signature du  
couple :

2

La réunion d'information obligatoire :

Les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) vous invitent à cette réunion obligatoire concernant la profession : votre statut (droits et devoirs), la rémunération, la formation ... Elle se déroule au Centre Médico Social à AUBENAS.

Lors de cette réunion, le formulaire unique national vous est remis. Une fois rempli et accompagné des pièces demandées vous l'envoyez en recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus.

L'instruction du dossier démarre à la date du reçu de l'accusé de réception, valable 3 mois (ne pas l'égarer).

**Si vous n'êtes pas présent, la P.M.I. ne donne pas suite à votre courrier.**

Pour tous renseignements complémentaires concernant l'agrément :

**Madame SOUCHE Myriam**  
Secrétariat des Assistantes Maternelles – centre Médico-Social  
04 75 87 82 56